



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouméa, le 20 octobre 2023

### **Le collectif Agissons Solidaires réaffirme sa volonté de rester associé à la suite des discussions quant à la réforme du financement du RUAMM.**

Si les membres du collectif Agissons Solidaires constatent positivement l'avancée des discussions marquées par le vote, hier au Congrès, du cadre de loi quant à la réforme du RUAMM, ils réaffirment toutefois leur ferme volonté de rester pleinement associés à la poursuite des travaux qui seront déterminants dans la perspective des délibérations pour mise en application de cette Loi du Pays.

Certaines dispositions qui émanaient des propositions du collectif ont été prises en compte, comme l'abrogation de l'article prévoyant la suppression des aides aux secteurs aidés et RBS. C'est un vrai soulagement pour le collectif. De même, l'homogénéisation des taux, à laquelle Agissons Solidaires était formellement opposé, et qui constitue le cœur de son engagement, a été supprimée de l'intitulé même du texte. De plus, l'abrogation de l'article prévoyant la suppression des compensations au titre des cotisations des travailleurs indépendants, laisse ouverte la possibilité du maintien de taux différenciés pour ces mêmes travailleurs.

Toutefois, le principe « d'homogénéisation des droits » des travailleurs indépendants avec ceux des salariés et fonctionnaires a été adopté. Les membres du collectif rappellent leurs inquiétudes quant aux risques de dérive des dépenses de santé d'une telle perspective et sur les impacts de cette dernière sur les cotisations. Le maintien de cotisations réduites est en effet une priorité pour l'ensemble des travailleurs indépendants.

Le collectif Agissons Solidaires regrette par ailleurs la décision prise à l'unanimité politique et en l'absence de concertation avec les parties prenantes de limiter les abattements de charges, pour les secteurs aidés, à un seuil maximum de rémunération de 2 SMG Bruts. Cette disposition ne respecte pas l'accord qui avait été trouvé et négocié et qui proposait la suppression de ces abattements au-delà de 3 SMG. Le collectif est très inquiet des conséquences pour les emplois d'une telle mesure qui va, par ailleurs, fragiliser de nombreuses structures de ces secteurs. Le collectif appelle les politiques à faire preuve de responsabilité à cet égard en procédant à une évaluation préalable permettant de mesurer les impacts prévisibles.

Si le projet de réforme du RUAMM a été voté hier au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le travail est encore loin d'être terminé. Les prochaines semaines seront décisives quant aux discussions qui porteront sur les taux de cotisations, dont ceux des travailleurs indépendants, mais également sur les objectifs d'économies. Dans cette perspective, Agissons Solidaire reste pleinement mobilisé et souhaite que le cadre de la Commission spéciale soit conservé pour poursuivre les négociations et s'assurer ainsi de la prise en compte de ses propositions.

Il apparaît par ailleurs indispensable pour le collectif, dans la perspective de la mise en application de cette loi, de s'accorder sur un principe d'évaluation des différentes mesures dans les prochains mois. En effet, la fragilité de l'économie calédonienne et de notre système de santé impose aux politiques et aux acteurs de santé d'établir un bilan qui permettra, à l'issue d'une première année, d'évaluer les impacts respectifs de chacune des mesures et ainsi éviter l'hémorragie de notre économie et les dérives hautement prévisibles sur les coûts de notre santé.

**Contacts presse** : Chloé Leroux (+687) 97 34 83 & Vincent Nebois (+687) 84 54 11